

VENTES DU PRIX D'AMÉRIQUE

 **CATALOGUE EN LIGNE !**

MERCREDI 24 JANVIER - DEAUVILLE
Vente d'Élevage à 12h

VENDREDI 26 JANVIER - PARIS-VINCENNES
Vente Open à 11h30 | Vente Prestige (dîner-vente) à 19h

VENTE D'ELEVAGE :

200 lots dont 144 juments, 18 yearlings «N» et 33 parts d'étalons avec les réductions d'effectif de l'Écurie des Charmes, la SCEA des Bissons, AB Trot, l'Élevage Gédé Pillon et l'Écurie Quick Star.

9 filles de LOVE YOU, 4 filles de READY CASH, 4 filles de PRODIGIOUS, 4 filles de GOETMALS WOOD...

VENTE PRESTIGE :

103 lots avec notamment les réductions d'effectif du Haras de la Beauvoisinière, l'Écurie Viel Pierre, AB Trot, Hunter Valley, l'Élevage Gédé Pillon et l'Écurie Quick Star.



*Hooker Berry, Prix d'Amérique 2023 ©APRH

DÎNER-VENTE

VENDREDI 26 JANVIER AU CLUB URANIE À PARTIR DE 19H

RÉSERVEZ VOTRE TABLE | 01 49 77 16 23 ou resa.restaur@letrot.com

arqana-trot.com | info@arqana-trot.com | 02 31 81 81 38 ou 01 41 12 08 00

24 AU TROT

BY PROVINCE COURSES

LA UNE DE L'ACTU
PAGES 2 À 5

L'ACTU EN BREF / QUALIFS
PAGES 6 ET 7

AUJOURD'HUI AUX COURSES
PAGES 8 À 15

AUX COURSES DEMAIN
PAGES 16 À 19

2 24: LA UNE DE L'ACTU

[NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE]



STÉPHANE MEUNIER : "UNE AVANCÉE POUR NOS ENTREPRISES"

En 2018, l'Etat a rendu obligatoire, pour les branches professionnelles comptant moins de 5.000 salariés (le cas des écuries de trot), leur rapprochement auprès d'autres branches du même secteur afin d'en réduire le nombre. L'objectif du gouvernement est alors de diminuer le nombre de conventions collectives nationales, extrêmement élevé et source de complications et disparités sociales et administratives. Il s'agit de passer d'environ 700 conventions collectives à 200 aux termes du processus. La filière Cheval a travaillé en ce sens. C'est ainsi qu'est née la Convention Collective Nationale des Personnels des Activités hippiques, créée à partir des branches hippiques du trot et du galop et de celle des centres équestres. Elle comprend un socle commun et trois annexes sectorielles (trot, galop et centres équestres). Guide et découverte avec

celui qui a été en première ligne pour le trot, Stéphane Meunier, président du Syndicat des Entraîneurs, Drivers et Jockeys de Trot (SEDJ).

En 2018, une lettre de mission désigne les responsables des employeurs qui ont auront en charge de coproduire, avec les représentants des salariés, la nouvelle convention collective unifiée pour la filière cheval de courses et de sport. On trouve une organisation par secteur. Pour les centres équestres, il s'agit du Groupement Hippique National (GHN). Pour les entraîneurs de chevaux de course au galop, c'est l'Association des Entraîneurs de Galop (AEDG) qui est désignée. Le Syndicat des Entraîneurs, Drivers et Jockeys du trot (SEDJ), présidé par Stéphane Meunier, est, pour sa part, le représentant sectoriel du trot.

À NOËL
OFFREZ UN ABONNEMENT

PROVINCE COURSES
L'HEBDO DES QUALIFS ET DU TROT

DISPONIBLE SUR : WWW.PROVINCE-COURSES.FR



Le cadre : le rapprochement des branches

L'élaboration d'une convention collective unique pour les personnes des activités hippiques est la résultante d'un processus initié en 2016 dans le cadre de la Loi Travail puis confirmé en 2017 avec les ordonnances dites "Macron". L'objectif du gouvernement est de diminuer le nombre de conventions collectives (environ 700) pour arriver à 200 en août 2019. L'obligation est alors donnée aux "petites branches" (moins de 5.000 salarié(e)s) de se rapprocher d'une autre branche plus importante. L'ensemble de la filière du cheval se voit alors dans l'obligation de travailler dans une logique unifiée pour créer ensemble un seul et même référentiel légal sur le travail. Ce sera la nouvelle Convention Collective Nationale des Personnels des Activités hippiques. Un accord de méthode est signé le 25 septembre 2018. Il désigne les trois organisations professionnelles d'employeurs représentatives mandatées pour cette mission et leur accorde un délai de cinq ans pour écrire la nouvelle convention. Les organisations sont :

- pour les centres équestres : le Groupement Hippique National (GHN),
- pour les entraîneurs de chevaux de course au galop : l'Association des Entraîneurs de Galop (AEDG),
- pour les entraîneurs de chevaux de course au trot : le Syndicat des Entraîneurs, Drivers et Jockeys de Trot (SEDJ).

Conséquences de cet important travail d'harmonisation multi-branches, les intitulés et descriptifs des postes de travail ont été retravaillés avec les partenaires sociaux. Des postes de cadres ont été créés, notamment celui d'entraîneur particulier. De nouveaux postes administratifs sont aussi désormais intégrés (avec deux postes non-cadres et un poste cadre).

Parmi les contenus majeurs de cette nouvelle convention collective, on note la sécurisation du travail du dimanche, la suppression de limite pour le nombre de dimanches travaillés et la disparition de la notion du volontariat (antérieurement obligatoire) pour travailler le dimanche. Pour le dimanche encore, la rémunération est dorénavant fixée à 100 % du salaire correspondant aux heures travaillées. Dans le volet rémunération, des ajustements ont été réalisés, notamment aux niveaux des congés exceptionnels et des taux des primes d'ancienneté. Une prime d'habillement a également été introduite.

Cette nouvelle convention collective (IDCC 7026) sera promulguée le 1er janvier 2024 et se substituera aux trois anciennes conventions à compter du **1er juin 2024**.

INTERVIEW

STÉPHANE MEUNIER

“ LA NOUVELLE CONVENTION CONTIENT DES AVANCÉES IMPORTANTES POUR NOS ENTREPRISES ”

24h au Trot.- *Peut-on résumer le résultat de vos travaux qu'on désigne par Convention Collective Nationale des Personnels des Activités hippiques ?*

Stéphane Meunier.- On peut dire que la partie convention collective à proprement parler est assez générale. Elle reprend le cadre légal avec le droit du travail, précise essentiellement les congés spéciaux et les équipements de protection individuelle (EPI). Les vraies nouveautés et principaux changements sont développés dans les annexes sectorielles. Il y a une annexe spécifique pour le trot.

Avez-vous comptabilisé le nombre d'heures de travail nécessaires à l'élaboration de ces documents ?

Pas vraiment. Je dirais comme ordre d'idée qu'on a eu une réunion par mois pendant cinq ans avec les organisations salariales (OS). On peut parler au moins d'une cinquantaine de réunions de ce type sur les cinq ans. À cela, il faut bien sûr ajouter les travaux préparatoires avec les autres organisations d'employeurs, le GHN et l'AEDG.

Les représentants des salariés

Ils sont rattachés à des syndicats de salariés qui dépendent de la branche agro-alimentaire. Il s'agit de la Fédération Nationale Agroalimentaire et Forestière CGT (FNAF CGT), de la Fédération Générale Agroalimentaire CFDT (FGA-CFDT), de la Fédération CFTC de l'Agriculture (CFTC AGRI), du Syndicat National des Cadres d'Entreprises Agricoles (SNCEA/CFE-CGC), et de la Fédération Nationale des Travailleurs de l'Alimentation, des Tabacs et des services annexes (FGTA-FO).

© SEDJ



Le projet d'une centrale d'achat pour les entreprises avec Equidéos

Côté employeurs, les SEDJ (trot), AEDG (galop) et GHN (centres équestres) travaillent à la création d'une centrale d'achat d'équipements professionnels d'écurie avec Equidéos. Il s'agirait d'une forme de partenariat entre le vendeur de matériels et les représentants des entreprises de la filière cheval.

Quel est le point qui vous semble le plus important à citer dans ces nouvelles règles propres à l'emploi dans le trot ?

Sans hésitation, je dirais les heures d'équivalence lors des déplacements de nos salariés aux courses ou aux ventes (article 9 de l'annexe). Pour nous, les employeurs, je parlerais d'une formidable avancée. On comptabilise les heures de travail d'un employé quand il va aux courses, ou aux ventes, sur la base de 50 % du temps de travail (s'il ne conduit pas). Cela veut dire qu'un salarié qui part de 8 heures le matin à 20 heures pour un long déplacement aux courses, où il s'occupera d'un ou plusieurs chevaux, se verra comptabiliser non pas 12 heures mais 6 heures de travail. Cette notion d'heures d'équivalence est prévue pour les déplacements aux courses ou aux ventes.

Cela permet donc de pouvoir minimiser pour les employeurs l'impact des déplacements dans le volume des heures travaillées de leurs salariés ?

Tout à fait. Dans la gestion du temps de travail, ces heures sont comptées à hauteur de 50 %. Précédemment, c'était très compliqué car rien n'était organisé. On était dans le flou et on pouvait même avoir une majoration de ces heures. Cette disposition que nous avons obtenue a même été étendue à nos collègues du galop. Elle apparaît donc dans leur annexe. C'est vraiment le fruit d'une négociation serrée avec nos partenaires salariaux. Pour info, il faut savoir que cette notion d'heures d'équivalence n'a pas été intégrée dans l'annexe pour les personnels des centres équestres. Le GHN est en négociation pour essayer de la faire passer.

Dans toute négociation, il y a une contrepartie. Quelle est-elle ?

On a pris, au trot, des dispositions du galop sur les années d'ancienneté et la prime d'habillement. Au sujet de l'habillement, on est en train de mettre en place une offre de vente d'une gamme de vêtements aux salariés des écuries de courses en partenariat avec l'AFASEC, via sa plateforme Epona qui est en charge de la vente de produits. C'est un projet sur lequel nous travaillons depuis plus d'un an avec Guillaume Herrnberger, le directeur de l'AFASEC et de l'emploi dans la filière courses. L'enjeu est de se servir de la force d'achat de l'AFASEC (pour ses écoles) sur des produits comme combinaisons, gilets, pour faire une offre très compétitive aux salariés. Ces derniers pourront aussi se faire rembourser leurs achats par leurs employeurs via la prime d'habillement. Laquelle est définie de la façon suivante : "Une

indemnité d'habillement professionnel de 21 € par mois avec un maximum de 252 € par an est due au salarié, sur présentation de factures correspondantes." (article 8 de l'annexe)

Est-ce que cette nouvelle convention collective introduit des avancées sur le versement direct des pourcentages aux apprenti(e)s ?

Non. Sachez que c'est un dossier sur lequel je passe une bonne vingtaine d'heures par mois depuis deux ans. Ce travail mobilise aussi la SETF et devra avoir l'accord du Ministre de l'Agriculture pour trouver le bon statut. Il faut savoir que ces 5 %, contrairement à nos confrères du galop, doivent être soumis à charge. S'il y a un versement automatique sur le compte d'un(e) apprenti(e) via la SETF, il va falloir que quelqu'un paie les charges. Il faut faire un montage social et fiscal adapté pour trouver un statut aux apprentis afin qu'ils puissent ensuite payer leurs charges (comme le font par exemple les drivers et jockeys professionnels). On est en relation avec KPMG et Equicer sur ce dossier mais c'est complexe. Des résultats de ces travaux, sous forme de possibles solutions, seront proposés prochainement à la nouvelle Commission du Code de la SETF.

Vous avez évoqué l'ancienneté. Quel changement avec cette nouvelle convention collective ?

On est passé de 3 niveaux (3, 5 et 7 ans) à 10 pour pouvoir répartir l'ancienneté plus régulièrement. Il s'agit ici d'un enjeu important pour la fidélisation des salariés de nos entreprises. Il y a une vraie logique salariale dans ces primes d'ancienneté.

Les taux applicables pour les primes d'ancienneté

- 3 % après 3 ans de services continus,
- 5 % après 5 ans de services continus,
- 6 % après 7 ans de services continus,
- 7 % après 9 ans de services continus,
- 8 % après 11 ans de services continus,
- 9 % après 13 ans de services continus,
- 10 % après 15 ans de services continus,
- 11 % après 17 ans de services continus,
- 12 % après 19 ans de services continus,
- 13 % après 21 ans de services continus.

À l'entraînement



© SEDJ

L'intégration de l'activité débouillage et pré-entraînement

Précédemment dans un flou administratif généralisé, avec des structures rattachées à différentes conventions collectives, les professionnels du débouillage et du pré-entraînement se voient désormais intégrés à la Convention Collective unifiée. C'est le fruit de la demande de France débouillage, une organisation représentative créée au début des années 2000, au moment de l'essor de l'activité en France, tant au galop qu'au trot. L'annexe qui traite du travail dans les établissements du trot s'applique par conséquent aux établissements d'entraînement, de débouillage et pré-entraînement (au trot).

Les grilles salariales ont-elles été revues ?

Nous faisons partie des professions qui ont revu à la hausse nos grilles salariales. Elles ont augmenté de quasiment 10 % sur les deux dernières années. C'est une volonté de la profession de soutenir les salariés vis-à-vis de l'inflation notamment. La grille a été réécrite avec un travail important sur les nouvelles désignations des postes. On parle maintenant d'agent d'écurie, de cavalier/cavalière, etc. On a créé le statut de manager d'écurie adjoint et manager d'écurie, classifiés en agents de maîtrise. On a formalisé la catégorie de personnel administratif, avec trois postes différents. On a aussi introduit la catégorie cadre. On a également clarifié la situation des entraîneurs particuliers qui sont d'office classés comme cadre. On remarquera que cette grille est quasiment identique à celle du galop.

Reste le cas du travail du dimanche, une partie importante de cette nouvelle convention collective.

Tout à fait. On peut parler de sécurisation du travail du dimanche, et des jours fériés, pour nos entreprises. Le dimanche est désormais considéré comme un "jour de travail comme les autres". On n'a plus de notion de nombre maximum de dimanches travaillés par mois. C'est essentiel pour nos métiers et c'est une avancée majeure. Le salarié est payé double le dimanche mais ce point est atténué par l'application, dimanches compris, des heures d'équivalence pour les déplacements. Si un salarié va aux courses le dimanche, c'est comme si, en appliquant les deux règles (majoration du dimanche et application des 50 % du temps

travaillé pour les déplacements aux courses), il travaillait sur une base normale. En revanche, le travail le dimanche, à l'écurie par exemple, est bien rémunéré sur un taux double.

L'article relatif au travail du dimanche (article 10)

Le repos hebdomadaire, conformément à la loi, se situe en principe le dimanche.

Cependant les nécessités de la profession peuvent exiger de travailler le dimanche tant en raison des soins à donner aux chevaux que pour les emmener aux courses.

Dans ces cas, le repos hebdomadaire est donné par roulement un autre jour de la semaine selon l'une ou l'autre des modalités prévues à l'article L. 714-1 du Code rural et de la pêche maritime.

Lorsque le salarié est amené à travailler un dimanche, il perçoit, indépendamment de son salaire mensuel normal, le salaire correspondant aux heures effectuées, sur la base des heures normales, majoré de 100%.

Quel point a-t-il fallu particulièrement défendre dans le cadre du rapprochement des branches ? Le point dont vous êtes le plus fier de son maintien ?

La durée hebdomadaire maximale du temps de travail est fixée à 48 heures dans le tronc commun de notre convention collective. Les chevaux de selle étaient sur une base de 46 heures et nous ne voulions pas perdre notre durée de 48 heures. Il a fallu se battre sur ce point mais nous avons obtenu gain de cause. C'est un point essentiel pour protéger nos entreprises et rester en sérénité dans le cadre légal.

Un travail à l'entraînement

© SEDJ



TOUTE L'ÉQUIPE

24!! AU TROT

PROVINCE COURSES
L'HEBDO DES QUALIFS ET DU TROT

VOUS SOUHAITE D'EXCELLENTES

Fêtes de
Fin d'Année



Etonnant au repos forcé

ETONNANT EN CONVALESCENCE

La récente prestation dans le Prix de Bourbonnais - Amérique Races PMU Q2 (Gr.2) était trop mauvaise pour être exacte et les inquiétudes autour de l'état de santé d'**Etonnant** (Timoko) étaient rapidement apparues après sa course. Son entraîneur, Richard Westerink nous a donné des nouvelles ce mardi de son champion : *"Les vétérinaires ont décelés des ulcères chez Etonnant. Le protocole a rapidement été mis en place et, pour le moment, nous ne savons pas combien de temps cela prendra. Il a besoin de reprendre de l'état et nous le dirigerons vers l'entraînement uniquement lorsqu'il sera apte."*

Déjà déclaré non partant en dernière minute lors du Prix d'Amérique Legend Race 2023, **Etonnant** voit sa participation très incertaine pour l'édition 2024.

ATG DÉSIGNE SES TALENTS 2024

L'opérateur de paris suédois ATG a récemment lancé Talang 2024. Six personnes ont été sélectionnées pour ce projet, qui vise à améliorer les compétences. Le concept a vu le jour dans les sports équestres et a été étendu ces dernières années au trot et au galop. Dans sa présentation de l'opération, ATG développe : *"Depuis quelques années, les jeunes qui pratiquent le trot et le galop ont la possibilité de bénéficier d'un soutien dans leur sport. Dans cette initiative, l'accent est mis sur le leadership. Les participants reçoivent de l'aide pour former des équipes performantes et pour présenter leurs offres afin d'attirer de nouveaux sponsors et propriétaires de chevaux. Le programme comprend un mentorat, un soutien individuel à la formation et quatre réunions obligatoires."*

Les Talents ATG 2024

■ Trot : Jimmy Dahlman, Josefine Ivehag, Viktor Lyck, Tamara Skutnabb ■ Galop : Nathalie Johnsson, Christopher Roberts

LA MANCHE PRÉSENTE SON PLAN CHEVAL 2023-2027

Le département de la Manche a placé depuis longtemps sa filière équine au cœur de ses atouts. Il poursuit l'accompagnement de cette filière pour en faire un vecteur d'attractivité, tout en préservant son caractère patrimonial et identitaire. Des travaux de bilan et de diagnostic puis de concertation ont été menés afin d'actualiser, avec les acteurs locaux de la filière équine, les préconisations du Plan cheval 2019-2021. Il s'agit de répondre concrètement aux enjeux associés au cheval dans toutes ses dimensions, tels que l'élevage, le sport, l'environnement, l'action sociale, la culture, mais aussi le tourisme, l'attractivité, l'emploi et l'aménagement du territoire.

Un nouveau plan d'actions va ainsi être mis en oeuvre sur la période 2023-2027. Il a pour objectif de structurer et développer la politique équine départementale et de mesurer son impact sur son territoire.

VENTES DU PRIX D'AMÉRIQUE : CATALOGUE EN LIGNE

Organisées les mercredi 24 et vendredi 26 janvier prochain, les ventes du Prix d'Amérique proposeront un total de 362 lots (catalogue par [ce LIEN](#)).

La première journée sera dédiée à l'élevage à Deauville, proposant 202 lots dont 144 juments, 18 yearlings "N", 33 parts d'étalons et 1 étalon. La journée du vendredi sera quant à elle répartie en deux ventes sur l'Hippodrome de Paris-Vincennes : la Vente Open à 11h30 réunissant 30 lots et la Vente Prestige à 19h regroupant 103 lots.

Plusieurs réductions d'effectif seront proposées, dont :

- ◆ l'Écurie des Charmes : 33 juments (mercredi)
- ◆ l'Élevage Gédé Pillon : 10 juments (mercredi) et 4 chevaux à l'entraînement (vendredi)
- ◆ l'Écurie Quick Star : 8 juments (mercredi) et 11 chevaux à l'entraînement (vendredi)
- ◆ la SCEA des Bissons : 5 juments, 5 parts d'étalons, 1 droit de saillie (mercredi) et 2 chevaux à l'entraînement (vendredi)
- ◆ AB Trot : 7 juments et 1 yearling (mercredi) et 3 chevaux à l'entraînement (vendredi)
- ◆ le Haras de la Beauvoisière : 11 chevaux à l'entraînement (vendredi)
- ◆ l'Écurie Viel Pierre : 9 chevaux à l'entraînement (vendredi)
- ◆ Hunter Valley : 6 chevaux à l'entraînement (vendredi)

CORDEMAIS // MARDI 19 DÉCEMBRE

En signant la réduction kilométrique d'1'17"1, **Laurel** (**Booster Winner**) devient le 2 ans le plus rapide de l'année aux qualifications sur la piste de Cordemais (précédent record à l'actif de **Lola de Bassière** en 1'18"2 le 8 août). Présenté par Richard Joly, le poulain est le deuxième produit qualifié d'**Ariane de Pembo** (Cygnus d'Odysée), le premier étant **Grande Sœur** 1'12 (**Magnificent Rodney**) dont les gains s'élèvent à 105.545 €.

13 des 25 candidats présentés se sont qualifiés lors de cette séance de Cordemais.

LAUREL (H) 1'17"1

BOOSTER WINNER - ARIANE DE PEMBO, par CYGNUS D'ODYSSEE
Entraîneur : R. Joly - Propriétaire : R. Joly - Eleveur : B. Vachet

LASCAH DU THEIL (F) 1'18"3

THE BEST MADRIK - COLOMBE DU BISSON, par ONE DU RIB
Entraîneur : N. Martineau - Propriétaire : N. Martineau - Eleveur : Cl. Berhault

LARISSE D'ECHAL (F) 1'18"5

BRILLANTISSIME - CADIX DU VIVIER, par LOVE YOU
Entraîneur : J. S. Cormy - Propriétaire : Ec. Minier - Eleveur : Ec. Minier

LA COSSE (F) 1'18"8

KENOR DE COSSE - UNE BELLE FETE, par KSAR D'ALGOT
Entraîneur : A. Leduc - Propriétaire : Ec. A. Leduc - Eleveur : A. Leduc

LOUNA CAYENNAISE (F) 1'19"2

INSERT GEDE - CAZIA CAYENNAISE, par FLEURON PERRINE

Entraîneur : E. Drouet-constantin - Propriétaire : E. Drouet-constantin - Eleveur : E. Drouet-constantin

LOOK ME SCO (H) 1'19"5

VALKO JENILAT - VALSE DE BREVOL, par JAG DE BELLOUET
Entraîneur : A. Michel - Propriétaire : Ec. Cens'ation - Eleveur : C. C. Marie

LOUIS D'OR (H) 1'19"7

UGO DE NIEUL - BEATITUDE DOUCE, par ORATEUR
Entraîneur : Th. Bodin - Propriétaire : P. R. Dubois - Eleveur : Ch. Ardouin

LOVANGO (H) 1'19"7

PRINCE D'ESPACE - VETSER, par CAPRICCIO
Entraîneur : R. Joly - Propriétaire : Ec. Breizh d'Espace - Eleveur : Ec. Cheffreville

LUEUR DE COSSE (F) 1'19"9

QUICKLY PARIS - NEIGE DE TALONAY, par QUITO DE TALONAY
Entraîneur : A. Leduc - Propriétaire : Ec. A. Leduc - Eleveur : A. Leduc

LOMBORGHINO (H) 1'20"

DUCATO BOURBON - ELITE DANGUEVILLE, par RAPIDE DU BOIS
Entraîneur : N. Pacha - Propriétaire : A. Pacha - Eleveur : D. Daccord

LE COSSE (H) 1'20"1

SEDUISANT FOUTEAU - COMEDIE DE COSSE, par VIVALDI DE CHENU
Entraîneur : A. Leduc - Propriétaire : Ec. A. Leduc - Eleveur : A. Leduc

LINGOT DE FORGAN (H) 1'20"2

COUP DE POKER - ALGUA DE FORGAN, par HULK DES CHAMPS
Entraîneur : N. Martineau - Propriétaire : N. Martineau - Eleveur : Ch. Plard

LIVINGSTONE DU HAC (H) 1'20"3

SAXO DE VANDEL - CASTILLE DU LOIR, par QUOPECK
Entraîneur : M. Constantin - Propriétaire : M. Constantin - Eleveur : M. Constantin

Les « L » SE DÉPLOIENT

EMBARQUEMENT IMMEDIAT SUR QUALIFS AIRLINES BY PROVINCE COURSES

QUALIFS AIRLINES by

PROCHAIN DÉCOLLAGE

CAEN

DATE
MERCREDI 20 DÉCEMBRE

HEURE
9H

LIVE

WWW.PROVINCE-COURSES.FR

QUALIFS AIRLINES

EN PREMIÈRE LIGNE POUR DÉCOUVRIR LES VEDETTES DE DEMAIN



PARCOURS DE RÊVE POUR KIBRILLE MONTAVAL

Drivé avec beaucoup d'à-propos par Arthur Rebèche, l'élève de Gérard Chaudemanche, **Kibrille Montaval** (Earl Simon), a su placer un beau changement de vitesse dans les derniers mètres de course pour s'imposer sur le fil dans le Prix du Morbihan, disputé sous une averse qu'on imagine aisément... bretonne. "C'est toujours difficile de s'imposer à Paris mais je sentais mon cheval en forme, souligne son partenaire au micro d'Equidia. Nous avons enlevé la martingale et effectué quelques petits changements, notamment en le travaillant différemment. Ses lignes étaient bonnes car il s'est frotté à de bons chevaux, comme **Kobayashi** qui a ensuite couru Groupe. Ce soir, nous avons très bien voyagé et il a su mettre un bon coup de reins pour finir. Il marche 1'15"7, une réduction qui lui correspond."

Au service de Stéphane Meunier, Arthur Rebèche nous apprend : "J'ai toujours voulu entraîner les chevaux le matin et courir l'après-midi mais je n'ose pas m'installer. Nous formons une bonne équipe avec Stéphane (Meunier) qui n'hésite pas à me faire confiance à Vincennes."

4^e | PRIX DU MORBIHAN

Att - 2700 m - Course C - 46 000 €

KIBRILLE MONTAVAL 1'15"7



Earl Simon x Cabrille Montaval (Laetenter Diem)

Driver : A. Rebeche - Entraîneur : S. Meunier

Propriétaire : B. Chaudemanche - Eleveur : G. Chaudemanche



HARAS
DE LA
SAUVAGÈRE

MME DUVALDESTIN 06 28 90 30 95
ITS MR LE BARBEY 06 13 11 32 80
la-sauvagere@orange.fr

UNE VICTOIRE DE + POUR

EARL SIMON

haras-de-la-sauvagere.fr

2^e

Kakou Cayennais 1'15"7 Saxo de Vandel x Tamia

Cayennaise

Driver : N. Bazire - Entraîneur : J.-M. Bazire

3^e

Karma 1'15"8 Prodigious x Begum Fromentro

Driver : Th. Levesque - Entraîneur : P. Levesque

4^e : Knock Out - 5^e : Koelho de Nappes - 6^e : Ker de Toues - 7^e : Kerro de Houelle



JUST ONE NIGHT, SOUS SON MEILLEUR VISAGE

L'été 2022 avait été prolifique pour **Just One Night** (Carat Williams) avec trois succès consécutifs au trot monté dont un à Vincennes. Elle a ensuite connu des fortunes diverses, alternant les périodes de repos et quelques disqualifications. Associée pour la première fois à David Thomain ce mardi, la protégée de Sébastien Guarato a montré son meilleur visage. "Le chrono était bon lors de sa plus récente tentative où elle avait beaucoup tiré, analyse son partenaire au micro d'Equidia. Ce soir, Sébastien (Guarato) avait effectué des réglages qui ont porté leurs fruits. Le rythme régulier a été un avantage et elle a bien respiré durant le parcours. Sébastien en a toujours parlé en bien et elle devrait confirmer ce succès."

Chute de Mathieu Mottier

Tombé durant le parcours alors qu'il était en selle sur la pouliche **Juventus** (Quopeak), pour l'entraînement de son cousin Charley, Mathieu Mottier a été pris en charge par le service médical de Vincennes pour effectuer quelques examens de routine. Nos premières informations recueillies sur place étaient rassurantes et ont été confirmées ensuite sur Equidia. Mathieu Mottier a été remplacé en fin de réunion par Paul Ploquin sur **Kara de Pierrepont** dans le Prix d'Issoudun.

5^e | PRIX DU NEUBOURG

M - 2175 m - Course C - 46 000 €



JUST ONE NIGHT 1'11"9

Carat Williams x Night In London (In Love With You)

Jockey : D. Thomain - Entraîneur : S. Guarato

Propriétaire : Ec. S. Guarato - Eleveur : J. Duteuil



2^e

Just A Winner 1'11"9 Un Amour d'Haufor x Udine

d'Odyssee

Jockey : A. Abrivard - Entraîneur : L. Cl. Abrivard

3^e

Jason du Conroy 1'12" Booster Winner x Prava

Jockey : N. Henry - Entraîneur : G. Gillot

4^e : Java Dairpet - 5^e : Jurancon - 6^e : Joker de Froulay



2ème victoire du meeting pour Kindy Perrine

ET DE DEUX POUR KINDY PERRINE !

Deuxième victoire depuis le début du meeting d'hiver pour **Kindy Perrine** (**Bird Parker**). Façonnée en province à l'attelage jusqu'en octobre par son entraîneur Pierre-Edouard Mary, dont elle porte aussi les couleurs, l'élève d'Elisabeth Allaire et Jean-François Mary a attaqué son hiver en changeant de spécialité. Dans sa nouvelle discipline, elle a signé d'emblée un premier succès mi-novembre sur les 2.200 m de la petite piste. Troisième par suite lors de ses premiers pas sur les 2.700 mètres de la grande piste, elle retrouve le chemin du succès sur le parcours le plus classique de Vincennes. *"Les éleveurs ont bien fait leur boulot ! souligne Pierre-Edouard Mary au micro d'Equidia. Je l'aime bien, c'est une chic pouliche qui était néanmoins tendue aujourd'hui. Elle est encore tendre et a besoin d'apprendre son métier. Son avenir passera par les catégories supérieures à l'avenir. François (Lagadeuc) l'a bien montée."* Il s'agit d'une première association couronnée de succès pour **Kindy Perrine** et François Lagadeuc qui a aussi parlé de sa partenaire : *"En début de parcours, je me suis un peu bagarré avec elle mais, en haut de la montée, elle a bien répondu à mes attentes. Elle est sympa et a vraiment trouvé sa spécialité. On est bien assis dessus."*

7^e | PRIX D'ISSOUDUN 

M - 2700 m - Course D - 40 000 €



KINDY PERRINE 1'16"

Bird Parker x **Dinky Perrine** (Blue Dream)
Jockey : F. Lagadeuc - Entraîneur : P. E. Mary
Propriétaire : P. E. Mary - Eleveur : J. F. Mary



2^e **Kenidille 1'16"2** **Rex Normanus** x **Venidille**
Jockey : A. Abrivard - Entraîneur : D. Locqueneux

3^e **Kalinka du Bleu** 1'16"2 **Viking de Val** x **Danseuse du Bleu**
Jockey : A. Angot - Entraîneur : J. Bruneau

4^e : Kanthabella - 5^e : Kismie du Saphir - 6^e : Kalie d'Ursin - 7^e : Kibble

EXCLUSIVEMENT SUR

PROVINCE COURSES
L'HEBDO DES QUALIFS ET DU TROT

LE RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE DES ÉTALONS TROTTEURS



ACCESSIBLE GRATUITEMENT
SUR WWW.PROVINCE-COURSES.FR



BIRD PARKER 1'09"5	READY CASH 1'10"3	INDY DE VIVE 1'11"9
		KIDEA 1'18"2
KINDY PERRINE	BELISHA 1'16"0	FAKIR DU VIVIER
		BENARES
	BLUE DREAM 1'14"9	PERSHING (US)
DINKY PERRINE	PRETTY PERRINE 1'18"1	FRISONNE
		HERMES PERRINE 1'14"8
		JOY PERRINE



L'Élu du Rêve d'Or confirme

L'ELU DE RÊVE D'OR ENCORE PLUS SÉDUISANT

Déjà bien armé avec les **Kana de Beylev** ([Express Jet](#)), **King Opéra** ([Ready Cash](#)) ou encore **Kyrielle** ([Enino du Pommereux](#)), William Bignon semble poursuivre avec les plus jeunes. "J'ai une bonne génération de "L" même si je ne sais pas s'ils auront le niveau des "K", analyse-t-il sur Equidia. **L'Élu de Rêve d'Or** ([Ready Cash](#)) était beaucoup plus professionnel, plus délié aujourd'hui que lors de son précédent succès. Il a beaucoup de tenue mais manque encore de vitesse. Il pourra à l'avenir changer de spécialité mais, pour le moment, nous allons rester à l'attelage. Il travaille avec **Lemon Tree** ([Face Time Bourbon](#)) et chacun a sa particularité. **Lemon Tree** est plus maniable. Ils vont devoir s'affronter en course dans les prochaines semaines mais je ne vous cache pas que je suis heureux de les avoir tous les deux chez moi." Belle découverte pour Yoann Lebourgeois, associé pour la première fois au protégé de Joel Séché. "Je lui ai juste demandé d'avancer un peu à l'entrée de la ligne droite et il est parti de lui-même. Les impressions sont bonnes."

8^e | PRIX DES IRIS



Att - 2100 m - Course C - 38 000 €

L'ELU DE REVE D'OR 1'16"4



Acheté aux ventes Arqana Trot 140 000 € par William BIGNON

Ready Cash x Feline Speed ([Uriel Speed](#))

Driver : Y. Lebourgeois - Entraîneur : W. Bignon

Propriétaire : J. Seche - Eleveur : G. Fascella



Félicitations à tout l'entourage !

**INSCRIPTIONS EN COURS
VENTES DU PRIX D'AMÉRIQUE**

Mercredi 24 janvier 2024 - DEAUVILLE

Vendredi 26 janvier 2024 - PARIS-VINCENNES

2^e **Lovely Trip 1'16"5** [Follow You](#) x Alexia

Driver : J. Dubois - Entraîneur : J. Dubois

3^e **Latino Pura Vida 1'16"9** [Booster Winner](#) x Star des
Jacquets

Driver : F. Ouvrie - Entraîneur : S. Roger

4^e : Lovi Cadence - 5^e : Lucky de Mac - 6^e : le Prince Bellevue - 7^e : Lancelot
Platanes

DÉCISIONS DES COMMISSAIRES

Course 2 - Prix de Pons

Les commissaires ont infligé au jockey Thomas Levesque une amende de 80 € pour avoir fait un usage abusif de sa cravache dans les 200 derniers mètres de course.

Course 3 - Prix de Bidart

Les commissaires ont interdit au jockey Thomas Chalon de monter dans toutes les courses les 2 et 3 janvier 2024 pour avoir, en ne conservant pas sa ligne pendant le parcours, en se tenant à une demi-épaisseur, gêné la progression normale d'un ou plusieurs concurrents.

Course 5 - Prix du Neubourg

Les commissaires ont infligé une amende de 80 € au jockey Alexandre Angot pour avoir fait un usage abusif de sa cravache dans les 200 derniers mètres de course.

Course 6 - Prix de Castelnaudary

Les commissaires ont infligé une amende de 300€ à l'entraîneur Etienne Lefranc pour avoir retardé les opérations du départ, la ferrure du cheval Forum de Tillard constatée lors des opérations de contrôle n'étant pas conforme avec le programme.

Course 7 - Prix d'Issoudun

Les commissaires ont interdit au lad-jockey Eva Bouclet de monter dans toutes les courses du 2 au 5 janvier 2024 inclus pour avoir en se déportant vers l'extérieur de la piste pendant le parcours gêné fortement la pouliche Karina Steed dans sa progression.

Retrouvez l'ensemble des décisions des commissaires sur letrot.com.

1^{ère} | PRIX DE JONVELLE 

M - 2700 m - Course E - 37 000 €

**ILLUSIVE GLORY 1'14"**Ready Cash x Uva du Rib (Hulk des Champs)
Jockey : M. Potier - Entraîneur : F. Terry
Propriétaire : Ec. Ph. Boff - Eleveur : Ph. Boff2^e **Intrigante 1'14"2** Voltigeur de Myrt x Caline des Plages

Jockey : T. Peltier - Entraîneur : F. Leblanc

3^e **Igolo 1'14"4** Doberman x Quirez

Jockey : O. Placier - Entraîneur : F. Ouvrie

4^e : Ikitori - 5^e : Ideale d'Abbeville - 6^e : Isidore Bonheur - 7^e : Ibiza du Cherisay

Illusive Glory (Ready Cash) et Mathias Potier s'offrent une première victoire sur l'hippodrome de Vincennes. Un peu plus d'un an après sa première apparition sur les programmes, le fils d'Olivier Potier affiche déjà 11 victoires à son palmarès dont 10 ont été acquises durant l'année 2023.



© APRH / Scoopdyga

2^e | PRIX DE PONS 

Att - 2100 m - Course E - 35 000 €

**JOYAU JICEE 1'11"9**Password x Lola d'Echal (Blue Dream)
Driver : A. Dollion - Entraîneur : A. Dollion
Propriétaire : A. Dollion - Eleveur : J. Ch. Mansec2^e **Jacomo Bello 1'12"** Un Mec d'Heripre x Doriana Bella

Driver : Th. Levesque - Entraîneur : Th. Levesque

3^e **Jim Cade 1'12"2** Lontzac x Babette Cade

Driver : E. Raffin - Entraîneur : W. Michel

4^e : Juan Carlos Gifont - 5^e : Joker de Choisel - 6^e : Jiosco des Ombres - 7^e : Jacarando

La première prestation avec un départ donné derrière l'autostart est couronnée de succès pour **Joyau Jicée** (Password). Il signe ce mardi sa plus belle victoire à Vincennes lors de sa découverte du parcours des 2.100 mètres départ lancé. Essentiellement associé à son entraîneur Anthony Dollion, **Joyau Jicée** s'est imposé à 4 reprises et a pris 6 places en 14 sorties publiques. Il offre ici une première victoire sur le plateau de Gravelle à son éleveur Jean-Charles Mansec.



© APRH / Scoopdyga



3^e | PRIX DE BIDART

Att - 2100 m - Course E - 35 000 €

JOADIE WIND 1'13"1

Charly du Noyer x Boadie du Cap Vert (Quick Wood)
 Driver : P. Y. Verva - Entraîneur : P. Y. Verva
 Propriétaire : Ec. Haras des Quatre Vents - Eleveur : Ec. Haras des Quatre Vents

2^e j'Y Pense 1'13"3 Ludo de Castelle x Divine Pretty

Driver : B. Robin - Entraîneur : J. L. Bigeon

3^e Jamaïque de Hoerd 1'13"3 Bilibili x Toscane de Hoerd

Driver : L. Piton - Entraîneur : B. Piton

4^e : Jezilda Mauve - 5^e : Jelina des Racques - 6^e : Just Cality - 7^e : Jeymixe

Si la classe ne fait pas défaut à **Joadie Wind** (Charly du Noyer), la sagesse n'est, en revanche, pas sa principale qualité. Partie sur un petit temps de galop, la représentante de l'Ecurie du Haras des Quatre Vents a fait la totalité de son parcours en tirant, son partenaire Pierre-Yves Verva restant très vigilant jusqu'au passage du poteau. Elle s'impose néanmoins avec autorité et pour la première fois à Vincennes.

6^e | PRIX DE CASTELNAUDARY

Att - 2100 m - Course R - 18 000 €

FRANKLIN PARK 1'13"

Acheté aux ventes Arqana Trot 20 000 € par GROS DHOMME
 Frédéric

Prince Gede x Une Vie En Rose (Nahar de Beval)
 Driver : C. Terry - Entraîneur : F. Terry
 Propriétaire : Ec. Des Aulnaies - Eleveur : Ec. des Charmes



Félicitations à tout l'entourage !

INSCRIPTIONS EN COURS
VENTES DU PRIX D'AMÉRIQUE

Mercredi 24 janvier 2024 - DEAUVILLE

Vendredi 26 janvier 2024 - PARIS-VINCENNES

Haras de la
 Sauvagère

06 13 11 32 80
 06 28 90 30 95

PRINCE GÉDÉ

"La quintessence du sang français pour une production comptant plus de 20 millions d'euros de gains."

300€ HT + 3 500€ HT PV

2^e Gassman d'Essa 1'13"1 Quido du Goutier x A Pearl Djames

Driver : D. Thomain - Entraîneur : F. Terry

3^e Fan de Phyt's 1'13"3 Magnificent Rodney x Andalouse du

Cedre

Driver : Y. Lebourgeois - Entraîneur : M. Lebec

4^e : Fahrenheit Flower - 5^e : Forsica du Rocher - 6^e : Forum de Tillard - 7^e : Fakir de Gesvres

Deuxième victoire consécutive pour **Franklin Park** (Prince Gédé) dans la catégorie des réclamer. Après son succès sur le parcours classique des 2.700 mètres de la grande piste, il s'impose cette fois sur les 2.100 mètres, toujours sur la grande piste. L'écurie Terry signe le jumelé puisque **Gassman d'Essa** (Quido du Goutier) se classe deuxième associé à David Thomain.



TOP PILOTES

Class.	Pilote	Victoires	Places
1	D. Thomain	1	1
2	Y. Lebourgeois	1	1
3	A. Rebeche	1	0
4	F. Lagadeuc	1	0
5	M. Potier	1	0
6	A. Dollion	1	0
7	P. Y. Verva	1	0
8	C. Terry	1	0

TOP ENTRAINEURS

Class.	Entraîneur	Victoires	Places
1	F. Terry	2	1
2	S. Meunier	1	0
3	S. Guarato	1	0
4	P. E. Mary	1	0
5	W. Bigeon	1	0
6	A. Dollion	1	0
7	P. Y. Verva	1	0

TOP ETALONS

Class.	Étalon	Victoires	Places
1	Ready Cash	2	0
2	Carat Williams	1	0
3	Earl Simon	1	0
4	Bird Parker	1	0
5	Password	1	0
6	Charly du Noyer	1	0
7	Prince Gede	1	0

1ÈRE VICTOIRE À VINCENNES

Mathias POTIER (jockey)

ILS ONT AMÉLIORÉ LEUR RECORD

PRIX DE JONVELLE

Igolo ([Doberman](#)) 1'14"4 (1'15")

PRIX DE PONS

Joyau Jicee ([Password](#)) 1'11"9 (1'13"7)

Jacomo Bello ([Un Mec d'Heripre](#)) 1'12" (1'13"9)

Juan Carlos Gifont ([Quaker Jet](#)) 1'12"3 (1'12"9)

Jacarando ([Ouragan de Celland](#)) 1'12"3 (1'13"2)

Jiosco des Ombres ([Bon Copain](#)) 1'12"3 (1'13"3)

Joker de Choisel ([Real de Lou](#)) 1'12"3 (1'15"6)

Jet de Busset ([Drole de Jet](#)) 1'12"4 (1'13"4)

Joyeux Nonna ([Cobra Bleu](#)) 1'12"5 (1'13"3)

PRIX DE BIDART

Joadie Wind ([Charly du Noyer](#)) 1'13"1 (1'14"8)

j'Y Pense ([Ludo de Castelle](#)) 1'13"3 (1'15"8)

Jamaïque de Hoerd ([Bilibili](#)) 1'13"3 (1'16")

Jezilda Mauve ([Villeroi](#)) 1'13"4 (1'15")

Jelina des Racques ([Bird Parker](#)) 1'13"7 (1'14")

Just Cality ([Un Mec d'Heripre](#)) 1'13"8 (1'14"5)

Jeymixe ([Igor de Loumade](#)) 1'14"2 (1'14"3)

PRIX DU NEUBOURG

Just One Night ([Carat Williams](#)) 1'11"9 (1'12"7)

Just A Winner ([Un Amour d'Haufor](#)) 1'11"9 (1'12"3)

Jason du Conroy ([Booster Winner](#)) 1'12" (1'13"1)

Jurancon ([Tornado Bello](#)) 1'12"7 (1'14"4)

Joker de Froulay ([Magnificent Rodney](#)) 1'12"7 (1'13"5)



Une première à Bordeaux pour Ilton Cash

ILTON CASH, LE DERNIER ASSAILANT

Après un début de carrière intéressant sous l'entraînement de Sébastien Guarato, **Ilton Cash** (Ready Cash) a connu une suite un peu plus cahotique, connaissant plusieurs interruptions. Il a rejoint depuis plusieurs semaines l'écurie de Denis Brossard dans le Sud-Ouest et a rapidement pris ses marques dans sa nouvelle région d'adoption. Son partenaire Nicolas Brossard a déclaré sur Equidia : "Il est arrivé depuis peu chez nous. Nous avons beaucoup travaillé le matin en vue de cette épreuve où il a parfaitement répondu à nos attentes. Nous avons pu venir nous placer sans faire trop d'efforts dans la première partie de parcours et ainsi bien voyager. Dans la phase finale, je trouvais le temps long, bloqué dans le dos de nos adversaires mais, une fois le passage fait, il a vraiment bien jailli." Parfait droitier, le représentant de l'écurie des Charmes enregistre une première victoire sur l'hippodrome de Bordeaux et affiche désormais cinq succès à son palmarès, tous acquis corde à droite.

Ce neveu de l'étalon **Look de Star** (Coktail Jet) est le quatrième produit vainqueur d'**Aquarelle Rose** (First de Retz), une fille de **Corte** 1'13 (Lurabo) qualifiée mais non placée en trois tentatives. Rappelons que **Corte** (377.787 € de gains), la mère de **Look de Star**, est la sœur du classique **Renoso** 1'13 (Buffet II), multiple lauréat de semi-classiques et 3ème des Critériums des 3 Ans, 4 Ans et Continental (Grs.1), sous la férule de Paul Viel.

4^e | PRIX JACQUES ET DOMINIK CORDEAU

Att - 2550 m - Course F - 21 000 €



ILTON CASH 1'15"7

Ready Cash x Aquarelle Rose (First de Retz)
Driver : N. R. Brossard - Entraîneur : D. Brossard
Propriétaire : Ec. des Charmes - Eleveur : Ec. des Charmes



2^e Iron des Racques 1'15"8 Love You x Une des Racques

Driver : M. Abrivard - Entraîneur : A. Buisson

3^e Iguane du Bocage 1'15"8 Password x Ladylike

Driver : S. Poilane - Entraîneur : S. Poilane

4^e : Iota de La Coudre - 5^e : Indigo de Banville - 6^e : Ino de Brevol - 7^e : If de Freca



Victoire facile de Joy des Champs

JOY DES CHAMPS ENCHAÎNE

Voilà une fin d'année sous le signe du succès pour Frédéric Guinhut et **Joy des Champs** (Prince d'Espace). Déjà lauréate en octobre sur la piste de Cabourg, la 4 ans a confirmé sa forme constante et son aptitude aux pistes corde à droite. "On n'a pas le choix des engagements avec elle, essentiellement droitière. Elle court très peu et il ne faut donc pas se loupier, souligne son entraîneur sur Equidia. Aujourd'hui nous avons eu le parcours sur mesure."

Rapidement placée dans le dos de **Joli Mannequin** (Réal de Lou), **Joy des Champs** a pu suivre son sillage facilement jusqu'à la sortie du dernier tournant où elle a facilement fait la différence dans la phase finale. Elle avait signé son premier succès sur ce tracé et est désormais invaincue à Bordeaux en deux tentatives. Cette fille d'**Aimée des Champs** (Hulk des Champs), proche parente de l'étalon **Aldo des Champs** (Prince d'Espace), affiche désormais cinq succès en seulement 16 courses. Frédéric Guinhut, à la tête d'un effectif réduit avec seulement sept éléments actuellement sous son entraînement, enregistre son 6ème succès de l'année et réalise déjà sa meilleure saison au niveau des gains.

Plus de peur que de mal pour Pierre Géray

Pierre Géray n'a pu éviter la chute à la sortie de l'ultime courbe au sulky de **Kiffeur de Crépin** (Vulcain de Vandel) dans l'épreuve d'ouverture. L'infortuné driver a pu rentrer aux écuries sans mal et s'est imposé deux heures plus tard au sulky de **Granita des Bois** (Quido du Goutier).

6^e | PRIX RAYMOND SOUROSTE

Att - 2650 m - Course E - 21 000 €



JOY DES CHAMPS 1'15"7

Prince d'Espace x Aimee des Champs (Hulk des Champs)
Driver : F. Guinhut - Entraîneur : F. Guinhut
Propriétaire : J. H. Lemeunier - Eleveur : Ec. des Champs



2^e Joli Mannequin 1'15"9 Real de Lou x Celia de Payre

Driver : A. Bouchez Picard - Entraîneur : L. Cl. Abrivard

3^e Jolie de l'Aumance 1'16" Orlando Vici x Desse d'Auvergny

Driver : M. Grasset - Entraîneur : M. Hanquier

4^e : Josepha Choup - 5^e : Jakadi de Bouere - 6^e : Juhellet - 7^e : Jorgio de Vandel

1^{ère} | PRIX JEAN-JACQUES DUFFA

Att - 2650 m - Course F - 18 000 €

KAISER DU CHATELET 1'17"4

Coup de Poker x Emma du Chatelet (Uppercut du Rib)
Driver : C. Gazengel - Entraîneur : P. M. Manceau
Propriétaire : G. Champie - Eleveur : Ec. G. Jouenne



2^e **Kiliado Bello 1'18"** **Tornado Bello** x Violetta Bella
Driver : Ph. Boutin - Entraîneur : Ph. Boutin

3^e **Kronos Julino 1'17"4** **Quaker Jet** x Bali de Beauregard
Driver : J. Paille - Entraîneur : L. B. Martin

4^e : Killer de Millac - 5^e : Kadence Censerie - 6^e : Krak Beji - 7^e : Kalignane du Chari

2^e | PRIX FRANCK ANNE

Att - 2550 m - Course E - 21 000 €

ICI PARIS 1'14"8

Dollar Macker x Celebrity Girl (Prodigious)
Driver : E. Salmon - Entraîneur : P. le Moel
Propriétaire : M. Journo - Eleveur : K. Kamli



2^e **Ianina des Bordes 1'14"9** **Vramdao** x Illusion de Bannes
Driver : A. Dupuis - Entraîneur : V. Foucault

3^e **Ixel de l'Aumoy 1'14"9** **Rolling d'Heripre** x Dakyra de l'Aumoy
Driver : J. Ozenne - Entraîneur : A. Ph. Grimault

4^e : Harley Delto - 5^e : Indigote - 6^e : Ilou First Richer - 7^e : Intense Amour

3^e | PRIX GERARD PAILLE

Att - 2550 m - Course G - 19 000 €

IMANOLO 1'15"4

Brillantissime x Sirella (Love You)
Driver : S. E. Pasquier - Entraîneur : F. Terry
Propriétaire : Ec. Watch Buy Win - Eleveur : A. Moureaux



2^e **I Love Apple 1'15"4** **Tucson** x Dazelle Montaval
Driver : J. Ozenne - Entraîneur : A. Ph. Grimault

3^e **Idem Boy 1'15"5** **Notre Haufor** x Along Girl
Driver : A. J. David - Entraîneur : J. E. David

4^e : Iman du Digeon - 5^e : Ibaca - 6^e : Iquito du Leard - 7^e : Isley Griff

4^e | PRIX JACQUES ET DOMINIK CORDEAU

Att - 2550 m - Course F - 21 000 €

ILTON CASH 1'15"7

Ready Cash x Aquarelle Rose (First de Retz)
Driver : N. R. Brossard - Entraîneur : D. Brossard
Propriétaire : Ec. des Charmes - Eleveur : Ec. des Charmes



2^e **Iron des Racques 1'15"8** **Love You** x Une des Racques
Driver : M. Abrivard - Entraîneur : A. Buisson

3^e **Iguane du Bocage 1'15"8** **Password** x Ladylike
Driver : S. Poilane - Entraîneur : S. Poilane

4^e : Iota de La Coudre - 5^e : Indigo de Banville - 6^e : Ino de Brevol - 7^e : If de Freca

5^e | PRIX ROBERT BOUISSON

Att - 2650 m - Course E - 28 000 €

**GRANITA DES BOIS 1'16"4**

Quido du Goutier x Orchidee des Bois (Jag de Bellouet)
Driver : P. Geray - Entraîneur : G. Metzler
Propriétaire : Th. Lemagnen - Eleveur : J. Binet



2^e **Gaillarde Queray 1'15"9** **Rocklyn** x Pivoine de Queray
Driver : T. Bord - Entraîneur : B. Olicard

3^e **Filou Nicaux 1'15"9** **Lilium Madrik** x Nina Grange l'Abbe
Driver : D. Brossard - Entraîneur : D. Brossard

4^e : Frou Frou - 5^e : Grisbi de Carvel - 6^e : Forrest d'Em - 7^e : Fergie Highland

6^e | PRIX RAYMOND SOUOSTE

Att - 2650 m - Course E - 21 000 €

**JOY DES CHAMPS 1'15"7**

Prince d'Espace x Aimee des Champs (Hulk des Champs)
Driver : F. Guinhut - Entraîneur : F. Guinhut
Propriétaire : J. H. Lemeunier - Eleveur : Ec. des Champs



2^e **Joli Mannequin 1'15"9** **Real de Lou** x Celia de Payre
Driver : A. Bouchez Picard - Entraîneur : L. Cl. Abrivard

3^e **Jolie de l'Aumance 1'16"** **Orlando Vici** x Deesse d'Auvergny
Driver : M. Grasset - Entraîneur : M. Hanquier

4^e : Josepha Choup - 5^e : Jakadi de Bouere - 6^e : Juhellet - 7^e : Jorgio de Vandel

7^e | PRIX JEAN-ALAIN ELIPHE

Att - 2650 m - Course F - 21 000 €

**HAVANA DOLUCIO 1'16"1**

Rancho Gede x Nikita de Chenu (Blue Eyes America)
Driver : M. Abrivard - Entraîneur : Ph. Boutin
Propriétaire : D. Dodin - Eleveur : E. Dodin



2^e **Harry Montaval 1'16"1** **Magnificent Rodney** x Sandra d'Occagnes
Driver : J. Paille - Entraîneur : Th. Leloup

3^e **Hercule des Pres 1'16"3** **Pim Quick** x Victoria Quick
Driver : A. Guyard - Entraîneur : A. Guyard

4^e : Holy d'Aimte - 5^e : Hey Petite Star - 6^e : Histoire Verte - 7^e : Hanska Sautonne

8^e | GRAND PRIX DE NOEL

Att - 2550 m - Course D - 35 000 €

**GOULETTE 1'14"3**

Up And Quick x Talida du Vivier (Orlando Vici)
Driver : Y. Lorin - Entraîneur : Y. Lorin
Propriétaire : Ec. Ab Trot - Eleveur : Ec. Ab Trot



2^e **Frimeur Narcy 1'14"4** **The Best Madrik** x Unherose Narcy
Driver : F. Clozier - Entraîneur : J. Foin

3^e **Gaudepsou 1'14"4** **Quido du Goutier** x Rocket des Salines
Driver : M. Abrivard - Entraîneur : A. Michel

4^e : Girl Petteviniere - 5^e : Espion de Bouere - 6^e : Eperon de Freca - 7^e : Gaby des Vals

NOUVEL APPEL DE LONDRES

Auteur de débuts victorieux, directement sur le plateau de Gravelle, mais sur la petite piste, **London** ([Rockfeller Center](#)) s'attaquera cette fois à la grande. Cette sœur de la classique montée **Joyeuse** (First de Retz) passe déjà un test face à un duo vu à Nantes : **Lara Croft** ([Un Mec d'Héripuré](#)) et **Lipanga de Guez** (Sam Bourbon). Ces trois pouliches ont reçu un émoji vert de la part de leur entraîneur respectif. Elles sont les seules dans ce cas.



London, le 16 novembre à Vincennes

GO FOR THE GOLD, TOUJOURS POUR L'OR

Très belle course européenne sous la selle pour chevaux d'âge, le Prix Pierre Giffard aura comme favori **Go For The Gold** (Ready Cash) qui vient de remporter la course référence devant de nombreux rivaux qu'il retrouve comme **Espace Winner** ([Prince d'Espace](#)) et **Good Girl Marceaux** (Jag de Bellouet). Cette dernière sera montée pour la première fois par Eric Raffin. **Galet Sted** ([Paris Haufor](#)) et **Filou d'Anjou** (Othello Bourbon) sont de retour au monté. Candidate au palmarès classique, **Georgica Gédé** ([Atlas de Joudes](#)) n'a plus été vue en compétition depuis novembre 2022. Elle vient de se requalifier à l'attelé à Meslay-du-Maine en 1'15"4.

LE SUD DANS LE QUINTÉ+

Le Prix de la Tremblade, support du Quinté+ en ouverture de réunion, réunit 16 partants. Parmi eux, deux viennent du sud de la France. Le premier est **Equiano** ([Rockfeller Center](#)), entraîné par David Alexandre. Il s'est déjà présenté lors de ce meeting, le 9 novembre (avec une 4ème place à la clé) puis s'est imposé ensuite à Marseille-Borély. Le second est **Femto de Vauvert** ([Rockfeller Center](#)). Il reste sur un succès à Saint-Galmier et sera le premier partant de l'hiver à Vincennes de Remi Furlon. La régulière **Guardia** ([Texas Charm](#)) s'annonce redoutable.

LA LIGNE DE KALIF LANDIA À L'ÉPREUVE

Malgré des gains encore modestes (31.430 €) et une absence de victoire à son palmarès, **Kel Air d'Eole** ([Canadien d'Am](#)) peut se targuer d'une référence classique... par ligne interposée. Il vient en effet de conclure deuxième de **Kalif Landia** ([Un Charme Fou](#)), devenu dimanche le vainqueur du Prix de Vincennes (Gr.1). La tâche de ce pensionnaire de Laurent Laudren ne s'annonce pourtant pas facile face à **Krome** ([Davidson du Pont](#)), qui reste sur trois succès dont le dernier à Vincennes, dans le Prix Hypérior. Egalement lauréat sur le plateau de Gravelle dernièrement, **King Kong Boy** ([Face Time Bourbon](#)) a fait forte impression.



François Nicolle

KISS ME HONEY, DU MIEL POUR FRANÇOIS NICOLLE

Entraîneur français numéro 1 en obstacle depuis 2018, François Nicolle a vu ses couleurs s'imposer cinq fois au trot. Elle sont actuellement portées par **Jolie Poupée** ([Quaker Jet](#)) et **Kiss Me Honey** ([Eye of The Storm](#)). Cette dernière vient de s'imposer à Vincennes et dispose ce mercredi d'un engagement rêvé. Candidate la plus riche du Prix de Jablines, elle est capable de réussir à enchaîner victorieusement.

RETROUVEZ NOS INDEX EXCLUSIFS DES **ENTRAÎNEURS** POUR LES COURSES DE DEMAIN

WWW.PROVINCE-COURSES.FR



AU PROGRAMME

CAGNES-SUR-MER

C1 - 11H55 (8 COURSES)

VINCENNES

C1 - 13H55 (8 COURSES)

DIFFUSION



Avant de prendre le chemin de Vincennes pour la réunion principale, Cagnes-sur-Mer lancera la journée. Les principaux pilotes de la région seront régulièrement en piste tout au long des huit épreuves. Avec pas moins de sept drives David Békaert, actuellement 4ème au classement national, devrait pouvoir améliorer son score. ■

ON JOUE QUOI ?

S'il y avait un cheval à jouer par réunion (premium et CSI), on jouerait celui-ci !

CHEVAL	HIPPODROME	COURSE	HEURE
INGLETON DE BRY (608)	CAGNES-SUR-MER	PRIX DES EGLANTINES (C6)	14H47
GO FOR THE GOLD (607)	VINCENNES	PRIX PIERRE GIFFARD (C6)	16H50

NOTÉS DERNIÈREMENT

Retrouvez la liste de tous les chevaux déclarés partants que nous avons repérés à leur dernière course !

CHEVAL	SA COURSE DU JOUR	SON APTITUDE AU PARCOURS DU JOUR
JAZZ BLUE (211) ★	PRIX KESACO PHEDO (CAGNES-SUR-MER)	1 course(s) / 0 victoire(s) / 0 place(s)
FUNKY JET (515) ★	PRIX ICO KIKI (CAGNES-SUR-MER)	4 course(s) / 2 victoire(s) / 1 place(s)
EDEN JULRY (814) ★	PRIX MAGE DE LA MERITE (CAGNES-SUR-MER)	1 course(s) / 0 victoire(s) / 0 place(s)
ESPACE WINNER (609) ★★	PRIX PIERRE GIFFARD (VINCENNES)	7 course(s) / 2 victoire(s) / 1 place(s)



RETROUVEZ NOS INDEX EXCLUSIFS DES **ÉTALONS** POUR LES COURSES DE DEMAIN

WWW.PROVINCE-COURSES.FR

DIFFUSION :  **1 PX KING BLACK - (11H55)**

Premium - Att. - (F) - Mâles - 20 000 € - 2925m

1. KERIDAN DE SOYORA			Th. Briand
2. KORCOVADO			J.Ch. Feron
3. KRAKEN VET			S. Stefano
4. KING MAKER			N. Mourot
5. KOALA			Mickael Cormy
6. KENAVO DU BOUILLON			R. Mourice
7. KARCIMONT			J.J. Belleveaux
8. KARNA SANTIGNY			D. Bekaert
9. KIOSCO RED			Y.A. Briand
10. KERNEL DE NUIT			D. Cinier
11. KLEPPER DU LOIR			E. Gout
12. KALIFET			J.Ch. Sorel
13. KASH JULRY			J.P. Gauvin
14. KOOPLES ERA			M. Grasset

2 PX KESACO PHEDO - (12H25)

Premium - Att. - (E) - Mâles - 22 000 € - 2925m

1. JUST ANOTHER ONE			D. Brouwer
2. JAG DE LA VALLEE			D. Cinier
3. JABRIZ DU GITE			J.B. Bonet
4. JET SIXTY ONE			J.Ch. Feron
5. JOLI CHARMEUR			J. Guelpa
6. JAUMISSIME			P. Repichet
7. JAIME DE DOMPIERRE			S. Cingland
8. JULIANDER			N. Mourot
9. JASMIN BLEU			Ch. Haret
10. JOYAU DE MAX			R. Mourice
11. JAZZ BLUE			Y.A. Briand
12. JUMPER D'ERABLE			M. Izzo
13. JULIENAS DE VRIE			N. Ensch
14. JASON GOLD			M. Grasset
15. JAGUAR JENILOU			S. Stefano
16. JASMIN DAIRPET			Th. Briand
17. JURQUES			D. Bekaert
18. JOLI MEC D'AMOUR			J. Uroz

3 PX MEAULNES DU CORTA - (12H55)

Premium - Att. - (G) - Femelles - App-lads-jockeys-auto. - 24 000 € - 2700m

1. GAMINE DES LANDES			M. Ruault
2. HYSOPE DE NGANDA			H. Sorel
3. HOUPETTE ROSE			Cl. Lelievre
4. HOLGA DES CHAMPS			J.J. Belleveaux
5. HAPPY DE NICE			N. Cormy
6. HAYASTAN DE ROSAN			F. Tugend
7. HERNANIE DE GODREL			C. Brechand
8. HERBIERE			M. Donabedian
9. FERGUIE DE BIEVRE			G. Tugend
10. GALAXY VAUCEENNE			Th. Audin
11. HAUBAGNE			C. Toussaint
12. HERMINE SIMARDIERE			L. Decottignies
13. HENA MOSSA			L. Banide

4 PX ANDRE ET JOSEPH MICALLEF - (13H30)

Premium - Att. - (F) - Femelles - Auto. - 23 000 € - 2150m

1. IRIS DE MAZLAB			K. Thonnerieux
2. ILLARIA MADRIK			Ch. Martens
3. ISIS DE SYVA			P. Callier
4. IRONIE DU RABUTIN			D. Bekaert
5. IDYLLE DU NORD			Y.A. Briand
6. ILANA DE BEYLEV			Th. Briand
7. IVANKA			N. Cormy
8. ILONA DU FER			N. Mourot
9. IZZIA HIGHLAND			J.Ch. Feron
10. INEDITE GEMA			J. Uroz

5 PX ICO KIKI - (14H12)

Premium - Att. - (E) - Auto. - 33 000 € - 2150m

1. GENTLEMAN LOVER			Th. Briand
2. FERIA DE LIGNY			D. Bekaert
3. GABY STAR			M. Izzo
4. FIRST DREAM			S. Stefano
5. FRANKLIN			P. Blanchon
6. GENTLEMAN DE LARRE			M. Grasset
7. FAX MADRIK			R. Mourice
8. GIVE ME QUICK			N. Ensch
9. FLAG DE MARIONS			D. Brouwer
10. GANYMED DE CORBERY			B. Marie
11. FENIX DU LOISIR			Y.A. Briand
12. GARDON			R. Derieux
13. GIBOLE DE L'ELLE			S. Cingland
14. FLEUVE DU SABLIER			N. Mortagne
15. FUNKY JET			B. Coppens
16. FAKIR DE LA CRIERE			J.Ch. Feron

6 PX DES EGLANTINES - (14H47)

Premium - Att. - (F) - Mâles - Auto. - 23 000 € - 2150m

1. ICARE DES CHAMPS			D. Desbordes
2. ISOCRATE DU CITRUS			R. Mourice
3. ICARE FILE			R. le Vexier
4. INDIEN			D. Cinier
5. ILLICO RIVOIS			S. Stefano
6. IPSOS MARANCOURT			Th.J. Viel
7. INGENIOUS BOND			D. Bekaert
8. INGLETON DE BRY			R. Derieux
9. IBIS DU LYS			F. Tugend
10. INTERVAL TRAINING			P. Vercruysse
11. IMBASI RAINBOW			N. Ensch
12. IMOKO DEUX			J.F. Van Dooyeweerd
13. IMPERIOUS CHARM			J. Guelpa
14. IVANHOE RENKA			J.Ch. Feron
15. ISARD JARZEEN			J.Ch. Sorel
16. IRISH MILL			Y.A. Briand

7 PX VELINOTTE - (15H22)

Premium - Att. - (E) - Mâles - 33 000 € - 2925m

1. EXPLOIT GEDE			R. le Creps
2. HEAGLE ONE			J.B. Bonet
3. HOOPER DES CHASSES			D. Bekaert
4. HELIOS DES CHAMPS			N. Ensch
5. D'AMOUR DE MAGNY			Mickael Cormy
6. DARWIN LA MESANGE			J.Ch. Feron
7. FASHIONABLE QUICK			K. Thonnerieux
8. FOREVER D'ARIANE			P. Vercruysse
9. GLOWING MOKO			Th. Briand
10. GEPETTO DE GODREL			F. Tugend
11. DEXTER BLUE			P. Callier
12. GRANDIOSE BEY			R. Mourice

8 PX MAGE DE LA MERITE - (15H57)

Premium - Att. - (C) - 43 000 € - 2925m

1. FESTIMATA			J.Ch. Feron
2. GARUDA FLIGNY			P. Vercruysse
3. FOSSOYEUR			M. Izzo
4. FLEURON D'ACADIE			N. Mourot
5. FORREST GEDE			R. Mourice
6. HANDY BOURBON			D. Bekaert
7. FRONSAC			S. Stefano
8. ELIXIR DU RABUTIN			S. Cingland
9. FRONSAC MADRIK			N. Ensch
10. EMBLEME ORANGE			J. Guelpa
11. DOMINO DREAM			Th. Briand
12. EVEREST VEDAQUAIS			N. Mortagne
13. DISCO D'OCCAGNES			J.Ch. Sorel
14. EDEN JULRY			J.P. Gauvin
15. GANGSTER DAVANESS			D. Cinier

DIFFUSION : **1 PX DE LA TREMLADE - (13H55)**

Premium - Att. - (C) - 68 000 € - 2850m

1. GIVE ME			Y. Lebourgeois
2. GUINNESS D'HERFRAIE			D. Thomain
3. ETERNEL AMOUR			Christopher Corbineau
4. FEMTO DE VAUVERT			M. Mottier
5. GALA DE CRENNES			J.P. Maillard
6. EQUIANO			G. Gelormini
7. FORBAN			J.F. Senet
8. ESPOIR DES CHAMPS			F. Lagadeuc
9. GAMIN DES PERDRIX			J.M. Bazire
10. GILMOUR			A. Abrivard
11. GAZOLINE DU SEUX			P.Ph. Ploquin
12. GUARDIA			M. Abrivard
13. FUEGO DU MORTIER			J. Vanmeerbeck
14. EVEIL DU LUPIN			Cedric Terry
15. FIESTA DU BELVER			N. Bazire
16. DASSERO			A. Collette

2 PX D'ESTISSAC - (14H30)

Premium - Monté - (E) - Femelles - 35 000 € - 2700m

1. JANE'S FELLA			J.Y. Ricart
2. JADORE GIRL			E. Raffin
3. JALISCA DE CHENU			L. Jublot
4. JULIA BONHEUR			A. Andre
5. JAVA DU LIVIER			M. Mottier
6. JALONA			M. Potier
7. JAKARTA			P.Ph. Ploquin
8. JEALOUSY LOVE			F. Desmigneux
9. JUNE DE RODREY			A. Abrivard
10. JOYEUSE DE VOUEDE			A. Gervais
11. JACOVIA MADRIK			M. Krouchi
12. JOLIE DES BAUX			G. Lenain
13. JUMACHA			P.Y. Verva
14. JAMBAVATI			T. Levesque

3 PX DES FREESIAS - (15H05)

Premium - Att. - (C) - Femelles - Auto. - 38 000 € - 2100m

1. LIBEREE DELIVREE			R.Ch. Larue
2. LOLITA DE LA BUTTE			B. Robin
3. LONDON			M. Mottier
4. LAKARA			Arnaud Desmottes
5. LA MOME			N. Pacha
6. LUMIERE MIKA			D. Dulong
7. LIPANGA DE GUEZ			R. Congard
8. LA STAR ROC			B. le Beller
9. LILI DRY			D. Thomain
10. LARA CROFT			T. le Beller
11. LYMKA PRINCESSE			Anais Michel

4 PX DE COLLIOURE - (15H40)

Premium - Monté - (D) - Mâles - 40 000 € - 2700m

1. KINGALO DU CHENE			P.Ph. Ploquin
2. KING KONG BOY			E. Raffin
3. KORSIKO			E. de Jesus
4. KALONEK DU MONT			F. Desmigneux
5. KEL AIR D'EOLE			G. Lenain
6. KENJI D'AUBERVILLE			F. Lagadeuc
7. KEPI DES MONTS			V. Saussaye
8. KIKI AND CO			Christopher Corbineau
9. KOPRIORO			D. Thomain
10. KONDOR			A. Abrivard
11. KARLSON PASS			P.Y. Verva
12. KASH DE TILLARD			Cl. Frecelle
13. KROME			M. Mottier

5 PX DE BEAUPREAU - (16H15)

Premium - Att. - (E) - Femelles - Auto. - 35 000 € - 2100m

1. JOYCE DU VAL			J.F. Senet
2. JULIA QUESNOT			P.Y. Verva
3. JUST GLORY			Etienne Dubois
4. JUSQUINE FOUTEAU			Ch. Dreux
5. JONA DE REVE D'OR			D. Thomain
6. JOIE GIBUS			F. Lagadeuc
7. JAKARTA DE CHENU			L. Baudouin
8. JOLIGIRL BEAUFOR			J.M. Bazire
9. JOLIE ORIGINE			F. Nivard
10. JOLLY LADY			Leo Abrivard
11. JUMBY BAY			G. Gelormini
12. JOHANNA JOBYNA			M. Mottier

6 PX PIERRE GIFFARD - (16H50)

Premium - Monté - (B) - Euro. - 75 000 € - 2850m

1. GALA D'URFIST			H. Godey
2. GIANT MESLOIS			V. Saussaye
3. GOOD LUCK QUICK			P.Y. Verva
4. GOOD GIRL MARCEAUX			E. Raffin
5. GABIANO			B. Chauve-Laffay
6. GALIPETTE PIERJI			E. Callier
7. GO FOR THE GOLD			T. Levesque
8. FIESTA DE FROULAY			M. Mottier
9. ESPACE WINNER			A. Abrivard
10. GEORGICA GEDE			N. Henry
11. DUC DU LUPIN			M. Potier
12. GALET STED			F. Lagadeuc
13. FILOU D'ANJOU			M. Beudard

7 PX DE JABLINES - (17H25)

Premium - Att. - (C) - Femelles - 46 000 € - 2700m

1. KEEP FAITH			J. Dubois
2. KIARA DES MONTS			Y. Lebourgeois
3. KAPPA			A. Abrivard
4. KININE DE MONTCEAU			G.A. Pou Pou
5. KETAMINE D'UZE			G. Gelormini
6. KRISKA DE MORGANE			R.Ch. Larue
7. KORONA DELADOU			A. Collette
8. KAROLINE CALINE			M. Mottier
9. KLASSE DE BRUZEAU			F. Nivard
10. KATOUCHKA			Etienne Dubois
11. KALITA D'HENINEL			J.M. Bazire
12. KOUBA D'OURVILLE			E. Allard
13. KALINKA SOMOLLI			M. Dudouit
14. KIPHYLE DESBOIS			P.Ph. Ploquin
15. KISS ME HONEY			L. Baudouin

8 PX DE NEUILLE PONT-PIERRE - (18H00)

Premium - Att. - (D) - Femelles - 46 000 € - 2700m

1. HOPPELA THEPOL			F. Lagadeuc
2. HOTESSE D'HAUFOR			D. Thomain
3. HARMONIE DE SITA			M. Mottier
4. HISTORY MAJYC			P.Y. Verva
5. HEXCELLENTE			F. Ouvrie
6. HARENA DE MARZY			F. Nivard
7. HAIDA SAUTONNE			Pierre Abrivard
8. HOLLYWOOD NIGHT			D. Armellini
9. HAUTE COTE DE NUIT			E. Lelievre
10. HISTORIA KAT			Th. Levesque
11. HIRONDELLE FEE			Y. Lebourgeois
12. HOPENESS			A. Collette
13. HEMA DU BOIS MORIN			R. Lamy
14. HACIENDA			F. Lecanu
15. HARIA DU BELLAY			A. Abrivard
16. HOLLY D'ECHAL			E. Raffin

1ÈRE FOIS DÉFERRÉS DES 4

CHEVAL FERRURE

JAVA DU LIVIER (205)

D4

JUSQUINE FOUTEAU (504)

D4